



DISPOSITIONS PRATIQUES EN VUE DE LA REPRISE DES CELEBRATIONS LITURGIQUES (POST CONFINEMENT)

Annule et remplace la version du 22 mai 2020

I. PRINCIPES GENERAUX

La santé de tous les participants demeure la priorité des dispositions pratiques établies dans ce document. Celles-ci seront évaluées en fonction de l'évolution du contexte épidémique et des règles sanitaires en vigueur, aujourd'hui et dans les prochains jours.

Si le respect des normes sanitaires impose l'adaptation de certains gestes, les ministres veilleront à préserver la noble simplicité des rites comme la nature propre des gestes qui manifestent le salut de Dieu (communion eucharistique, onctions, imposition des mains...).

Sous l'autorité de l'évêque, les curés de paroisse en concertation avec leurs équipes pastorales veilleront à l'application de ces recommandations. Une communication adaptée via vos outils habituels permettra d'informer les paroissiens des règles en vigueur : nombre limite de participants, port du masque, accès et déplacements dans les lieux de culte.

Les ministres et les personnes fragiles ou à risque seront invités à la prudence quant à leur participation aux rassemblements culturels.

II. ORGANISATION GENERALE

AMENAGEMENT DE L'ÉGLISE

GESTION DES FLUX ET DES PARTICIPANTS

Un des enjeux majeurs est la gestion des flux. Choisissez une église qui possède plusieurs portes d'accès plutôt que celles n'ayant qu'un portail central. De même, préférez une église qui possède une allée centrale et des allées latérales.

Avant la célébration, **réfléchissez à l'occupation des places.** Il est nécessaire d'avoir un mètre de distance entre deux places occupées (à droite et à gauche, devant et derrière... cela peut représenter plusieurs chaises). Prévoir un espace adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Là où des espaces enfants ont été aménagés, il est impératif de les rendre inaccessible ou de les enlever provisoirement. Il faudra trouver d'autres façon d'accueillir chaleureusement les familles, en permettant, par exemple, qu'une famille puisse être groupée sur un même rang.

Le nombre de participants possibles est affiché à l'entrée de l'église et annoncé sur vos supports d'information.

Pour vous aider à garantir ce nombre, voici plusieurs propositions, chacun saura trouver celle qui correspond le mieux à la paroisse :

- Matérialiser les places qui peuvent être occupées par un point vert par exemple.
- Compter le nombre de personnes qui entrent, stopper les entrées surnuméraires et inviter ces personnes à la messe suivante.
- Utiliser la proposition faite par [OBOLE](#) qui permet d'avoir une idée du nombre de personne à attendre (Suivre ce lien, inscrire votre paroisse et créer un évènement par célébration.)
- ...

RESPONSABILITE DES PAROISSIENS

- 1- Le port du masque est obligatoire pour les personne de plus de 11 ans.
- 2- Du gel hydro alcoolique est placé à la disposition de tous pour permettre un lavage de main systématique à l'entrée de l'église.
- 3- La feuille de chant est envoyée au préalable aux paroissiens. Ceux qui le peuvent l'impriment et viennent avec.
- 4- Respect des gestes protecteurs et de distanciation physique.
- 5- Distribution de communion : le mouvement de communion devra se réaliser en conservant une distance suffisante lors de la procession des fidèles. La communion sera reçue main étendue bien à plat, en respectant une distance suffisante avec le ministre.

ENTREE/SORTIE DE L'ÉGLISE

- 1- Un service d'accueil veillera au respect des dispositions et à une juste répartition des fidèles dans l'édifice. On commence par remplir les bancs les plus proches de l'autel.
- 2- Informer les personnes présentes sur la façon d'occuper les places en fonction de ce qui a été décidé au préalable.
- 3- Feuille de chants : selon les possibilités, elle peut être mise à disposition sur le site internet paroissial ou envoyée préalablement par mail et autres réseaux sociaux. Elles peuvent éventuellement être distribuées par des personnes après désinfection des mains. Elle sera gardée et emportée ou jetée dans une boîte que l'on détruira ensuite (pas de seconde utilisation).
- 4- Sortie de l'église : C'est le mouvement inverse de l'entrée dans l'église en veillant au flux et à la distanciation. Les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier.

PREPARATION DES CELEBRATIONS (SACRISTIE)

Veiller à la préparation des célébrations en respectant avec soin les consignes générales et, plus particulièrement, celles nécessaires en fonction de la nature de la célébration sacramentelle ou non. Il sera nécessaire de limiter le nombre de personnes ayant accès à la sacristie afin de ne pas risquer des croisements de personnes et des contaminations réciproques. Un équipement adapté devra être fourni : masque, gel hydroalcoolique, etc.

- 1- Veiller à la ventilation des locaux en fonction des possibilités.
- 2- Organiser l'entretien des lieux de célébration (poignées de porte, crédences, etc.) avec une équipe désignée.
- 3- Nettoyage de l'orfèvrerie sacrée (patène, calices, ciboires, coupes de communion) à l'eau savonneuse puis séchage avec un torchon remplacé après chaque célébration.
- 4- Les linges d'autel seront renouvelés après chaque célébration, lavés à 60°C et repassés.
- 5- On veillera à ce que personne ne touche aux micros pendant la célébration.
- 6- Servant(e)s d'autel : on veillera à limiter leur nombre et à l'application des règles d'hygiène afin d'éviter les trop grandes manipulations d'objets. Ils devront apporter leur aube pour chaque célébration.
- 7- L'argent récolté dans les troncs sera conservé 3 jours en poches scellées avant d'être décomptés.

NETTOYAGE DE L'ÉGLISE

- 1- S'assurer que les bénitiers sont vides et désinfectés.
- 2- Le nettoyage de l'église doit être effectué avant chaque célébration, particulièrement si elles se suivent. (Nettoyage des zones de contact, portes, poignées de portes, ou tout autre élément que vous jugez « à risque »).
- 3- Veiller à ce que des personnes fragiles (âgées) ne fassent pas partie de cette équipe.

III. CELEBRATION DE LA MESSE

Dans la situation actuelle, la célébration de l'eucharistie requiert une grande vigilance en raison du nombre d'acteurs liturgiques requis et des différents gestes et déplacements.

PRESIDENCE DE LA CELEBRATION EUCHARISTIQUE

- 1- Le lavabo sera réalisé avec une aiguière d'eau savonneuse à la crédence, compléter éventuellement avec du gel hydroalcoolique.
- 2- Protection des hosties durant la prière eucharistique : une coupe par ministre de la communion sera prévue. Elle sera recouverte d'une pale ou d'un corporal durant toute la prière eucharistique, sauf celle du ministre qui préside selon les normes liturgiques.
- 3- Une patène sera réservée au président. Les concélébrants communient aux hosties d'une coupe réservée à cet effet. La communion au calice se fera par intinction. Le dernier concélébrant qui communie au calice est celui qui purifie celui-ci.

DEROULEMENT DE LA CELEBRATION

- 1- Processions : on limitera les mouvements des processions d'entrée et de sortie des ministres, en respectant les distances. Il n'y aura pas de procession des offrandes.
- 2- Il n'y aura pas de baiser de paix.
- 3- Quête : pas de transmission du panier de quête par les fidèles, il vous faut prévoir des troncs ou panier à la sortie de la célébration et inviter à utiliser l'application « La quête » mise en place depuis le début du confinement par le diocèse. (cf affiche jointe)

DISTRIBUTION DE LA COMMUNION

- 1- Ministres de la communion : Pour donner la communion, les ministres porteront des masques et se désinfecteront les mains au préalable au gel hydro alcoolique. Le président, une fois achevée la répartition, procédera à la désinfection de ses mains. L'ensemble des ministres se déplacera ensuite vers le point de distribution prévu.
- 2- Les ministres de la communion veilleront à déposer l'hostie respectueusement dans la main tendue de la personne qui la reçoit (sans toucher la main de cette dernière).
- 3- À leur retour, ils déposent le Saint-sacrement à l'endroit prévu et se désinfectent ensuite les mains à la crédence.
- 4- Distribution de communion : le mouvement de communion devra se réaliser en conservant une distance suffisante lors de la procession des fidèles. La communion sera reçue main étendue bien à plat, en respectant une distance suffisante avec le ministre.
- 5- Le ciboire gardé au tabernacle compte pour une coupe de communion. Les hosties consacrées qu'il contient ne peuvent être répartie dans les autres coupes.

À LA FIN DES CELEBRATIONS

Le service d'accueil de la paroisse veille à éviter la formation de rassemblement à l'intérieur et à l'extérieur de l'église.

Le célébrant saluera les fidèles à la fin de l'office sur le parvis en respectant les gestes de distanciation physique.

IV. CELEBRATION DES AUTRES SACREMENTS ET DES FUNERAILLES

Les recommandations qui suivent seront adaptées en fonction du nombre de participants et des lieux spécifiques à chaque sacrement (baptistère, chapelle de confession...) et des mesures gouvernementales en vigueur.

BAPTEME

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel du baptême :

- Le nombre de familles sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Le signe de croix lors de l'accueil sera réalisé par les parents, seuls.
- L'imposition des mains se fera sans toucher l'enfant.
- Le baptême sera réalisé de préférence avec une eau bénie lors de la célébration. Chaque ablution sera réalisée au-dessus d'une cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles. On ne puise pas l'eau dans la cuve baptismale, on se sert d'une cruche pour verser l'eau sur le front du baptisé.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration.
- Le célébrant se désinfecte les mains avant la remise de la lumière
- Les familles utiliseront leur propre crayon/stylo pour la signature des registres.

CONFIRMATION

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel de la confirmation :

- Le nombre de participants sera limité en fonction de la capacité autorisée par les normes en vigueur.
- Les règles qui concernent l'eucharistie et la concélébration seront respectées avec soin.
- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque confirmand, avant d'être brûlé après la célébration.
- Le ministre de la confirmation porte un masque au moment de l'onction.

INITIATION CHRETIENNE DES ADULTES

Pour la célébration des sacrements de l'Initiation chrétienne des adultes, on se référera aux normes du rituel et aux recommandations pour le sacrement de l'eucharistie, du baptême et de la confirmation.

FUNERAILLES

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel des funérailles :

- Les entreprises de Pompe funèbre seront invitées à respecter les normes en vigueur dans l'église.
- Les gestes de la lumière et de la croix seront réservés à la famille, moyennant une désinfection préalable des cierges et de la croix qui sera déposée sur le cercueil.
- L'aspersion du dernier adieu sera effectuée par le célébrant seul.
- S'il y a procession du dernier adieu à l'église, elle se fera sans aspersion, par une signation ou une inclination.
- Des troncs seront mis à disposition à défaut des corbeilles de quête qui ne peuvent circuler parmi les participants ou ils utilisent l'application « La quête » mise en place par le diocèse depuis le début du confinement.
- Si les funérailles sont célébrées au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

PENITENCE ET RECONCILIATION

L'accueil des pénitents se fera dans le respect des normes sanitaires en vigueur, en respectant la distanciation nécessaire en évitant le face-à-face. Le port du masque est obligatoire.

On veillera également avec un respect absolu au secret et à la discrétion requise par l'entretien entre le ministre et le pénitent.

En cas de célébration communautaire de la pénitence et de la réconciliation, les normes générales s'appliqueront. Pour l'accueil du pénitent et la confession, un service d'ordre veillera à organiser un mouvement digne et respectueux.

ONCTION DES MALADES

Outre le respect des dispositions générales ci-dessus et des normes du rituel des sacrements des malades :

- L'onction de Saint-Chrême sera réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé entre chaque malade, avant d'être brûlé après la célébration.
- Si le sacrement de l'onction est célébré communautairement au cours de la messe, on suivra les recommandations concernant la célébration de l'eucharistie.

V. LES ACTEURS MUSICAUX DE LA CELEBRATION

La participation des chorales ou leur manifestation publique ne sont plus possibles. Par prudence, l'arrêt de l'activité habituelle des chœurs diocésains, comme de toute autre chorale paroissiale ou liée à un mouvement ou communautés ecclésiales est fortement conseillé.

De préférence, pour les célébrations, on privilégiera la présence d'un chanteur-animateur afin de soutenir le chant de l'assemblée. Le port du masque doit être envisagé.

Si pour certaines célébrations la participation d'un petit groupe de chanteurs est maintenue, on préférera un placement en quinconce en respectant la distanciation physique de 1,50 à 2m. Les chanteurs devront porter un masque.

Les chanteurs tiendront compte des consignes suivantes :

- 1- Un répertoire connu de tous sera choisi pour inviter plus facilement à une participation unanime pour avoir recours le moins possible à l'usage de feuilles de chants et faciliter la mémoire chantante de l'assemblée.
- 2- Chaque chanteur se procurera et disposera de ses propres partitions qui ne seront pas transmissibles.
- 3- La distanciation vis-à-vis des autres acteurs de la liturgie sera respectée.
- 4- En raison de la projection de l'air et l'impossibilité de l'usage du masque, tout instrument à vent classique ou traditionnel autre que l'orgue, ne peut être utilisé.

A Amiens, le 23 mai 2020



Père Yves DELEPINE
Vicaire général